



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-043

Réf : Budget

Objet : Décision
Modificative - Budget
Général - Dotations
2025

Date de convocation :
18 juin 2025

Date d'affichage :

Nombre de conseillers
en exercice : 22

Présents :14

Volants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BALDACCHINO Thierry, PUNA Marie, DANIEL Nathalie, FLORENTIN Fabrice, ROBINET Corinne, ROQUES Magali, SZULAK Laurent.

Absents ayant donné procuration :

ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)

Laurent BURGAT (procuration à DALERY Guillaume)

BLANQUART Marie-Christine (procuration à MECHE Florence)

***Absents : Mrs. Patrick BRAIL, Pierre GARRE, Maxence LACOUCHE
Mmes PEREZ Nathalie, Lise VIDAL.***

Mme Angeline GUYARD a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire indique que des nouvelles recettes peuvent faire l'objet d'une inscription budgétaire sur le budget général 2025 de la commune, à savoir :

- Un produit de revente d'électricité photovoltaïque de + 7.100 €
- Un ajustement de la dotation forfaitaire des communes de + 10.300 €
- Un ajustement de la Dotation de Solidarité Rurale de + 52.500 €
- Un ajustement de la Dotation Nationale de Péréquation de + 9.600 €
- Un ajustement du Fonds de Compensation de la TVA de + 88.200 €
- Une notification de subvention de la CCGO de +20.000 €
- Une recette de remboursement sur un lot du marché du Centre Ulysse de +10.100 €

Soit 197.800 € de recettes supplémentaires par rapport au budget voté le 8 avril dernier.

Il propose d'affecter ces nouveaux crédits sur le programme de réhabilitation de la Mairie de la manière suivante :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	79 500,00		AJUSTEMENT 021/023 POUR EQUILIBRE DES SECTIONS
D I 20 203 169	172 300,00		AFFECTATION FRAIS ETUDES TRAVAUX MAIRIE
D I 21 21311 189	25 500,00		AFFECTATION TRAVAUX MAIRIE
R F 70 7018	7 100,00		REVENTE ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE
R F 74 74111	10 300,00		DOTATIONS NOTIFIEES
R F 74 741121	52 500,00		DOTATIONS NOTIFIEES
R F 74 741127	9 600,00		DOTATIONS NOTIFIEES
R I 021 021 OPF1 (ordre)	79 500,00		AJUSTEMENT 021/023 POUR EQUILIBRE DES SECTIONS
R I 10 10222 OPF1	88 200,00		DOTATION NOTIFIEE
R I 13 13151 221	20 000,00		SUBVENTION CCGO ANCIENNE MAIRIE
R I 21 2131 193	10 100,00		REMBOURSEMENT LOT LE MARCORY CENTRE ULYSSE

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	197 800,00	79 500,00
	Reductions		
Recettes :	Ouvertures	197 800,00	79 500,00
	Reductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Reductions	
Ouv. - Réd.	

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

